

GENDARMERIE NATIONALE

GROUPEMENT

COMPAGNIE D'INTERVENTION

UNITÉ

BRIGADE

P.V. N° 488 du 13/10 / 1981

OBJET DE LA PROCÉDURE

BORDEREAU D'ENVOI

CONSTITUANT AVEC LES PIÈCES
QU'IL ÉNUMÈRE LA PROCÉDURE
ENREGISTRÉE A L'UNITÉ SOUS LE
← NUMÉRO INDIQUÉ CI-CONTRE

Objets Volants Non
Identifiés.

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE

81306737

ENQUÊTE

☒ PRÉLIMINAIRE
☐ FLAGRANT DÉLIT
☐ COMMISSION ROGATOIRE

AUTRE

ENQUÊTE SUR OBJETS VOLANTS NON IDENTIFIÉS

REFERENCE: C.M. n° 32600 MA/Gend.T. du 2.8.1968 (Clas-
sement : 33 01 C)
- B.E. n° 18000 DEF/Gend/Emp.0ps. du 6.4.1979
(Classement 55 03)

NUMÉRO D'ORDRE	DÉSIGNATION DES PIÈCES
1	-Procès-verbal de synthèse
2	-Procès-verbal d'audition de témoin M , R
3	-Schéma de l'O.V.N.I. selon M. M , R
4	-Extrait carte 1/50.000°
5	-Procès-verbal d'audition de témoin D F
6	-Procès-verbal d'audition de témoin V. , L (première audition)
7	-Procès-verbal d'audition de témoin V. , L (deuxième audition)
8	-Extrait carte 1/50000° 1
9	-Extrait carte 1/200000° Michelin N°
10	-Extrait carte 1/250000° axes aéronautiques civils.
11	-Planche photographique. (Aucune photographie pour)

N° Sepra : 1981308239

INDEXATION DU DESTINATAIRE (X)

NOMBRE D'EXEMPLAIRES

DESTINATAIRES	2	M. LE PRÉFET DES
	2	M. Le Procureur de la République à
	1	Général Commandant la Région Aérienne à
	2	Direction de la Gendarmerie -Bureau Emploi-Renseigne- ment, Section opérations.
	1	ARCHIVE TRANSMISE AU Cdt
		LE

SUIVE DU B. 1. SUR PAGE(S) SUIVANTE(S)

N° 1193 - 01 DEC. 1981

VU ET TRANSMIS PAR: Le COLONEL
Commandant la Légion
de

DATE, SIGNATURE, CACHET

A

Le 11/12/81

Le Colonel



BRIGADE DE

PROCEDURE D'ENQUETE PRELIMINAIRE

-0-0-0-

"Renseignements
Administratifs"

PROCES-VERBAL DE SYNTHESE

-0-

sur

OBJETS VOLANTS NON
IDENTIFIES.L'an mil neuf cent quatrevingt-un,
le vingt-quatre novembreNous, S. L. Chef d'Escadron Commandant la
Compagnie de Gendarmerie dePièce n° 488/1

Officier de Police Judiciaire,

Vu les articles 16 à 20 et 75 à 78 du Code de Procédure
pénale,rapportons les opérations suivantes que nous avons effec-
tuées, agissant en uniforme et conformément aux ordres de nos
Chefs.I. - EXPOSE DES FAITS -

Au cours de la dernière semaine de Septembre Monsieur
M. R. instituteur à et y demeurant faisait
connaître au Commandant de Compagnie qu'il avait de nuit vers
22 heures observé un curieux phénomène lumineux dans le ciel
de le 19 Septembre 1981. Il indiquait dans le même
temps qu'une amie Mademoiselle D. demeurant à
avait aussi remarqué le 27 Octobre 1981 vers 3 heu-
res du matin un objet lumineux inconnu se déplaçant dans le ciel.
Ces deux personnes ont été entendues à par l'Officier
Commandant la Compagnie.

Au cours de l'enquête sur ces phénomènes, la Brigade de
faisait savoir que Monsieur V. Garagis-
te à avait de la même manière aux environs de 3 heures
du matin le 3 Octobre 1981 observé deux objets volants non iden-
tifiés. Ce troisième témoin a été entendu par la Brigade locale
compétente.

Il a semblé intéressant à l'enquêteur de rassembler dans
un même procès-verbal ces trois observations assez rapprochées
dans le temps et concernant la zone frontalière montagneuse

Un rappel de deux témoignages concernant la
même région rapportés en Novembre 1977 et Février 1978 a aussi
paru utile.

0
0 0
0

II. - ENQUETE -1°/- OBSERVATION DU 19.9.1981 de M. M à

(Références pièces n° 2 - 3 - 4 - 9 - 10)

.../...

Le 19 Septembre 1981, Monsieur M. revient du vers en empruntant la R.N. A 21 h. 45 il s'arrête à proximité du château d'eau de (altitude 1220 m.) pour regarder le ciel très clair et très étoilé ce soir-là. Au bout de quelques minutes il aperçoit un objet lumineux de la grandeur d'un avion de ligne en position fixe au-dessus de la borne frontière (Altitude 2205 m.). Il estime que cet appareil se trouve à environ 1000 mètres au-dessus de la frontière. Il remarque tout le long de l'engin dont il ne distingue pas la forme générale une série de lumières blanches identiques pouvant être soit des ouvertures (fenêtres) soit des projecteurs latéraux (Voir schéma pièce n° 3)

De manière alternative et successivement les lueurs blanches sont occultées par des lumières rouges, cela peut aussi bien être un système clignotant blanc-rouge dit-il. Monsieur M. observe le phénomène à l'aide de jumelles RONY de grossissement 12 mais ne peut malgré cela préciser la forme de l'objet. Il dit avoir observé l'engin durant 15 minutes environ jusqu'à ce que ce dernier se déplace à vitesse lente vers et disparaisse derrière l'horizon montagneux (plus de 2000 m. d'altitude). Il est alors 22 heures.

L'instituteur rentre alors à au lotissement du et reprend son observation vers 22 heures 15 et aperçoit l'OVNI au dessus de la (Station de ski située à 2400/2500 m. d'altitude) où il demeure stationnaire quelques minutes-moins que précédemment - puis s'éloigne vers le en montant (chaîne de la) à vitesse toujours peu importante.

Monsieur M. n'a pu à aucun moment distinguer la forme de l'engin et il ne déclare pas avoir entendu ou non de bruit car son point d'observation a toujours été distant de 10 à 15 kilomètres de l'OVNI.

Ce témoin travaillant en à l'habitude d'une part d'observer la nature, d'autre part de distinguer les avions de ligne passant fréquemment au-dessus des massifs et de voir les hélicoptères de divers types s'entraînant au Centre de Vol en Montagne de. Monsieur M. âgé de ans est un instituteur apprécié, une personne calme, connue très honorablement dans la région.

II°/- OBSERVATION DU 27.9.1981 de Mademoiselle D

A

C

(Références pièces n° 5 - 8 - 9 - 10)

Mademoiselle D. I. F. lycéenne à domiciliée à (Altitude 548 m.) en compagnie de sa cousine Mademoiselle J. regarde le ciel qui est très clair vers 3 heures du matin le 27 Septembre 1981 en direction de. Les deux jeunes filles remarquent un objet de la grandeur d'une étoile importante de couleur rouge atténué entouré d'une auréole de même nuance qui se déplace moins vite qu'un avion dans le sens
→ en utilisant la vallée de. Mademoiselle D. précise que l'OVNI, dont elle n'entend pas le bruit (distance du point d'observation à l'engin 2 kilomètres mais dans une vallée parallèle) se situe au-dessus du niveau de la première ligne d'horizon (crêtes de d'altitude 700 - 760 m.) mais au-dessous du niveau de la deuxième ligne d'horizon (crêtes du Massif 1600 - 2100 m.). On peut considérer lorsqu'on se place sur le terrain que l'altitude de l'engin par rapport au sol de .../...

la vallée de : était de 200 à 300 m.

Aucune autre personne en dehors de ces deux jeunes filles dont une seule a pu être entendue n'a été témoin du phénomène.

Selon le Proviseur du Lycée de ----- qui a assisté à la déposition de son élève, Mademoiselle Dl ----- âgée de ----- ans

III°/- OBSERVATION DU 3 OCTOBRE 1981 DE MONSIEUR VILLACEQUE

A

(Référence pièces n° 6 - 7 - 8 - 9)

Le 3 Octobre 1981 vers 2 h 45 du matin Monsieur V. regarde de le temps par la fenêtre de sa maison à (Altitude 685 m.), le ciel est clair et étoilé. Il aperçoit en direction du un objet lumineux de forme courte et arrondie de la grandeur d'une automobile (environ 5 mètres). La partie haute de cet engin est éclairée d'une lueur jaunâtre et semble posséder des hublots. La partie inférieure est plus sombre de couleur rouge. La vitesse n'est pas précisée par contre l'observateur note que l'appareil fait un bruit semblable à celui d'un moteur électrique ou au chuintement d'un brûleur de chaudière à mazout.

Ce premier OVNI est suivi à une minute d'intervalle par un engin identique. Les deux se dirigent par la vallée du en direction des . Ils sont à environ 500 mètres de Monsieur V. lorsqu'ils entrent dans la vallée sous le (1100 m.) et passent selon le témoin à une dizaine de mètres au-dessus des crêtes de (Altitude 1650 - 2000 m.)

Monsieur V. pense ne pas avoir affaire à deux avions étant donné l'altitude basse (500 m. du sol environ). Il est à noter que la vallée du est très boisée et très accidentée et que lors d'incendies de forêts les avions Canadairs ont du mal à manoeuvrer.

Monsieur V. âgé de ans est un garagiste bien connu qui assure en saison estivale le transport de touristes dans le en Jeep. Il sait observer et connaît la montagne la nuit comme le jour.

0
0 0
0

IV°/- OBSERVATIONS DE 1977 et 1978

Référence: P.V. n° 904/77 du 18.11.1977 de la Brigade de

P.V. n° 51/78 du 20 Mars 1978 de la Brigade de

Pièce n° 9 Carte 1/200000 Michelin.

Le 2 Novembre 1977 vers 23 h 30 Monsieur L G employé d'hôtellerie domicilié à (Altitude 430 m) a observé une boule lumineuse jaune de 15 à 20 cms de diamètre entourée de rayons en position stationnaire au-dessus du situé au d'altitude 807 m. Cet objet céleste a été vu pendant plusieurs minutes l'observateur étant parti se coucher n'a pas pu indiquer le sens de son mouvement ultérieur -si mouvement il y a.../..

a ex - (P.V. de première référence).

Le 16 Février 1978 vers 6 h.40 Monsieur R R chauffeur livreur domicilié à alors qu'il effectuait un transport vers la via la R.N. a observé durant une minute environ au-dessus de à partir de son point de stationnement (altitude 1500 m.) et au-niveau de son regard une boule brillante couleur orangée en position fixe au-dessus de la vallée au niveau de . Cet objet est parti vers le sans bruit et a disparu à grande vitesse avec une trainée lumineuse. Un deuxième objet de forme ovoïde de couleur mate a été remarqué à 30 mètres environ du précédent lorsque celui-ci passait à la verticale de l'observateur (P.V. de deuxième référence)

V°/ - VERIFICATIONS EFFECTUEES AU COURS DE L'ENQUETE

51.- Vols d'aéronefs militaires:

■ Le Centre de Vol en Montagne de situé à près de a fait connaître qu'aucun vol d'hélicoptère de l'Armée Française ou d'une Armée étrangère n'avait eu lieu durant les trois nuits concernées (19 Septembre - 27 Septembre et 3 Octobre 1981). Le personnel de surveillance de la Base de n'a signalé aucun phénomène céleste particulier aux dates indiquées.

■ La Gendarmerie de l'Air de après enquête auprès de l'Officier Commandant des Opérations de la Base Aérienne de indique qu'aucun appareil identifié ou non identifié n'a été observé dans les zones considérées (aux mêmes dates.

■ Aucun exercice du n'a été effectué dans le département durant la période précisée (du moins à la connaissance de la Gendarmerie)

52.- Vols d'aéronefs civils:

■ Contrôle de l'Aéroport de
Aucun vol n'a été pris en compte dans la période donnée. Le contrôle de n'assure que le transit au-dessous de 7500 pieds, au-dessus de ce niveau le contrôle est sous la responsabilité du CRNA de

■ Centre Régional de Navigation Aérienne de

(Voir pièce n° 10)

L'ingénieur chargé du contrôle du trafic en espace supérieur sur les axes concernés par l'enquête (Zones et) donne les précisions suivantes:

19.9.1981: Itinéraire. 3 aéronefs ont emprunté l'axe et sont passés à la verticale du à 19 h 58 20 h 02 et 20 h 18 (T.U.)

Itinéraire 1 aéronef est en descente à 20000 pieds verticale du Pic du Géant à 20 h 30 (T.U.) .../...

27.9.1981 : Itinéraire 4 Aéronefs ont emprunté
l'axe. Passage verticale du à 20 h 56 - 21 h 00
21 h 11 - 21 h 26 (T.U.)
Aucun aéronef sur l'axe par

Les renseignements concernant le 3 Octobre 1981 n'ont pas été demandés. Il est à noter que les axes considérés sont à sens unique et les avions évoluent à grande altitude.

Vols d'hélicoptères de la Société

Des travaux de creusement d'un tunnel dans la située au ont nécessité le cours d'une Alouette III - SA 316 B - Immatriculée du- rant la période considérée.

L'Officier Commandant la Guardia Civil de pense que cet hélicoptère basé temporairement à aurait effectué des vols à la tombée de la nuit après les heures de travail. Cet appareil aurait été aperçu à la verticale de l'aérodrome de au crépuscule.

L'Alouette III de a atterri à le 15.10.1981 au matin puis a rejoint le même jour. Cet aéronef n'a pas volé les 19 Septembre et 27 Septembre 1981 (Vérification du Carnet de route par la Brigade des Transports Aériens.)

VI°/- VERIFICATIONS METEOROLOGIQUES :

Aucun orage n'a perturbé notre région en altitude à cette période-là. Le temps est demeuré clair et froid, la visibilité en altitude était parfaite.

La station météorologique de a indiqué qu'aucun ballon sonde n'a été lâché ces jours-là (Courant très faible)

VII°/- VERIFICATIONS SUR LE PLAN DE L'INFRASTRUCTURE

ELECTRIQUE:

71.- E.D.F.: - Aucune anomalie n'a été constatée sur le réseau local. Il est à noter que plusieurs lignes à haute tension (15000 Kw à - 60000 Kw à) traversent les zones concernées.

72.- S.N.C.F.: Aucune anomalie n'a été constatée au niveau des 6 centrales hydroélectriques étagées le long de la vallée de au cours des jours indiqués.

Il est à noter que la voie ferrée est électrifiée soit par câbles aériens soit par un troisième rail.-(Ligne électrifiée aussi)

VIII°/- RENSEIGNEMENTS DIVERS :

-Aucune trace particulière n'a été constatée sous les trajectoires basses (observations de) tant sur la végétation que sur le sol.

-Il est à noter qu'il existe plusieurs relais de télévision, radio et hertziens à proximité des zones d'observation (Pièce n° 9)

- Sur le plan astronomique on peut donner les précisions suivantes:

Ni en Septembre ni en Octobre 1981 la planète Jupiter souvent objet de confusion dans ce type d'observation n'est visible.

La planète Vénus se couche peu après le soleil en Septembre et en Octobre il n'y a donc pas non plus d'erreur d'observation possible.

La lune en Septembre a son dernier quartier le 20 à 19 h.48 (TU) et la nouvelle lune est le 28 à 4 h 08 (TU). En Octobre cet astre a son premier quartier le 6 à 6 h 45 (TU).

- Il n'a pas été vérifié la trajectoire des satellites artificiels (cas de l'observation du)

III. C L O T U R E -

Au niveau de l'enquêteur, aucune conclusion ne peut être apportée quant à la nature des observations signalées.

Il apparaît cependant d'une part que celles-ci ont des caractéristiques communes:

- elles sont situées dans la même zone géographique composée du massif montagneux frontalier

- les axes réels ou possibles du mouvement des OVNI sont en gros

- les données d'observation sont assez longues et deux observations sur trois se sont faites entre 2 h. et 3 h du matin .

- deux observations sur trois indiquent un passage à basse altitude et sont à rapprocher de l'observation faite le 16 Février 1978 () et celle de ()

- la couleur rouge est signalée dans les trois observations actuelles (le bruit léger n'est mentionné que dans un seul cas)

d'autre part que dans l'état actuel de l'enquête aucune confusion possible n'a pu être faite soit avec un astre connu et habituellement très visible, soit avec un aéronef (avion , hélicoptère).

Il est important de souligner que les trois témoins sont des

NOTA: - Bien que les photographies prises soient médiocres, elles sont jointes pour donner un aperçu du relief.

Fait et clos à , le 24 Novembre 1981 à 15 heures.

L'Officier de Police Judiciaire,

UNITÉ

BRIGADE DE

PROCÈS-VERBAL (N°/ANNÉE)

408 du 13 Octobre 1981

☒ PROCÈS-VERBAL
D'AUDITION DE Témoin

AUTRE CAS

N° PIÈCE

N° FEUILLET

2

1/3

ANALYSE ET RÉFÉRENCES (ÉVENTUELLEMENT)

Enquête sur O.V.N.I.

date et heure

nous trouvant à (lieu)

Ce jour 2 Novembre 1981, nous trouvant à notre bureau à :

Nous soussigné(s) S. , L

 Chef d'Escadron Officier de Police Judiciaire
 Commandant la Compagnie de Gendarmerie de

Vu les articles 16 à 19 et 75

du code de procédure pénale,

rapportons les opérations suivantes que nous avons effectuées, agissant en uniforme et conformément aux ordres de nos chefs.

● PERSONNE CONCERNÉE

NOM, PRÉNOMS (POUR UNE FEMME, TOUJOURS INSCRIRE LE NOM DE JEUNE FILLE, ÉVENTUELLEMENT SUIVI DU NOM D'ÉPOUSE)

M. , R.

SEXE, DATE ET LIEU DE NAISSANCE (COMMUNE, CODE DÉPARTEMENT OU PAYS)

NATIONALITÉ (SI ÉTRANGER)

né le 2 à instituteur, nationalité française

ADRESSE COMPLÈTE (BATIMENT, ESCALIER, RUE, COMMUNE, CODE POSTAL ET BUREAU DISTRIBUTEUR, ÉVENTUELLEMENT N° DE TÉLÉPHONE)

demeurant à

Entendu à , le 13 Octobre 1981, l'intéressé déclare à 18 h 30.
 Le Samedi 19 Septembre 1981 vers 22 heures 15 alors que je revenais en
 voiture vers par la R.N. je me suis arrêté à hauteur du
 château d'eau de . Le ciel était très clair, les étoiles
 étaient visibles. Au bout de cinq minutes de présence à cet endroit j'ai
 aperçu un objet lumineux dans le ciel au de ma position au niveau de la
 frontière.

A l'oeil nu je distinguais plusieurs lumières côte à côte au même niveau
 et une lueur rouge se déplaçait sur ces lumières ou semblaient clignoter du
 rouge au blanc.

J'ai estimé que cet objet lumineux avait la taille d'un avion de ligne.
 J'ai pris les jumelles (grossissement 12 de marque RONY) et je n'ai rien
 observé de mieux que ce que j'ai déjà décrit. Je ne peux affirmer que "ces
 fenêtres" qui étaient toutes semblables soient de forme carrée ou ronde. Cela
 pouvait être aussi des projecteurs qui ne semblaient pas éclairer vers le sol.

Je pense que la position de l'appareil qui est demeuré immobile environ
 15 minutes était à la verticale de la borne sur le massif du ou
 à peu près 1 kilomètre du sol de la montagne.

Je maintiens qu'étant donné la distance d'observation l'objet lumineux
 était de la dimension d'un avion de ligne. J'ai l'habitude de voir passer des
 avions de nuit et de jour la étant placée sur l'axe international
 de vol . En plus la base du C.V.N. me permet de distinguer
 un hélicoptère d'un avion. A cette distance je n'aurais d'ailleurs vu que
 les feux clignotants et le projecteur d'atterrissage n'aurait pas eu de tel-
 les dimensions.

Après cette observation je suis entré à à partir du moment
 où l'appareil derrière l'horizon en . Sa vitesse de disparition était
 faible car je l'ai suivi à la jumelle.

A partir de ma maison située au Mas à j'ai
 repris l'observation qui au début n'a rien donné. Au bout de 15 minutes
 vers 22 heures 15, j'ai aperçu à nouveau l'appareil qui se trouvait plus au
 et on au niveau du . Il est demeuré
 immobile un moment mais moins de temps que la première fois. J'ai eu l'im-
 pression que l'engin s'éloignait de moi en montant à une vitesse réduite.

blanches

3 - NATURE DES FAITS - CIRCONSTANCES - CONSÉQUENCES - MESURES PRISES

- 2 -

Puis je l'ai perdu de vue car je ne l'observais plus à la jumelle. Je n'ai remarqué aucun changement de couleur durant le déplacement, seule la lumière rouge continuait à alterner avec la blanche. La direction de progression était

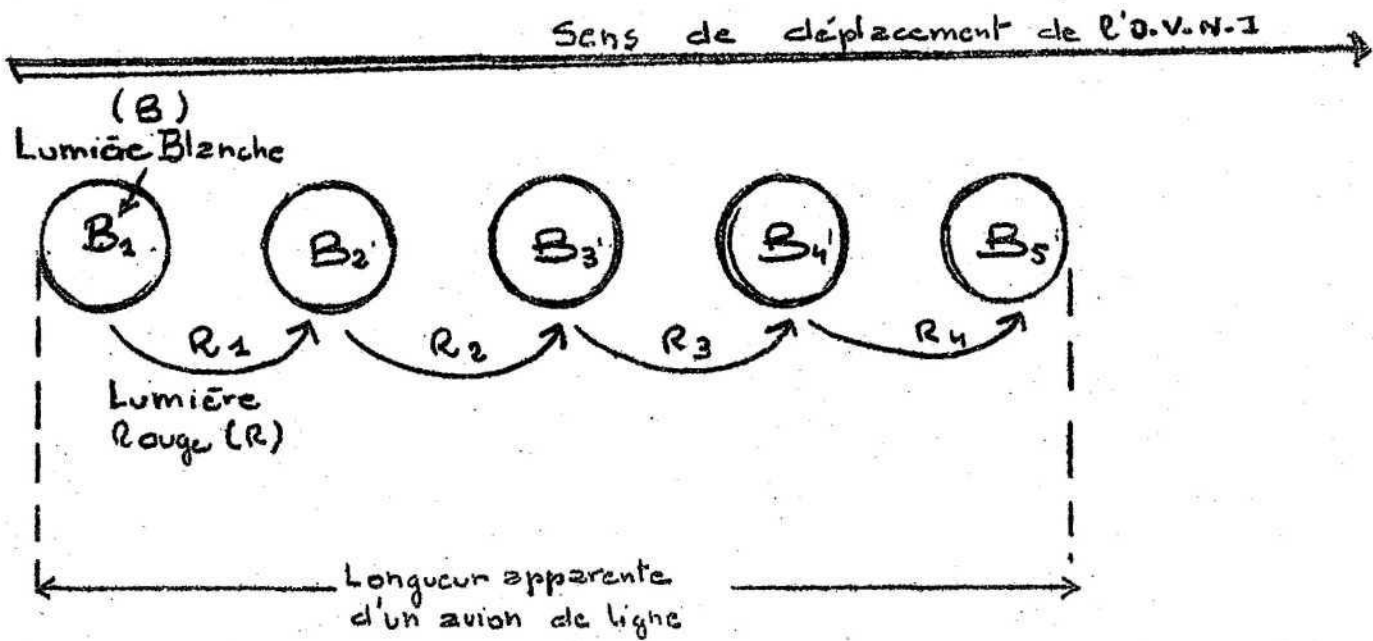
Je vous précise que je n'ai pas vu de forme et que j'ai apprécié la dimension de l'engin par rapport à la position et à la grandeur des lumières.

Le 13 Octobre 1981 à 19 heures 10.

Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher.

(A signé au carnet de déclarations)

- SCHEMA DE L'O.V.N.I. SELON MONSIEUR M R -



- Les lueurs rouges (R) occultent successivement les lumières blanches (B) ou bien s'agit-il simplement de feux alternatifs blancs/rouges -

OVNI à la verticale Bonne

Trajectoire vers le

Positions Observateurs :

① OVNI verticale Bonne

② OVNI verticale



488 du 13 Octobre 1981

ANALYSE ET RÉFÉRENCES (ÉVENTUELLEMENT)

PROCÈS-VERBAL
D'AUDITION DE

Témoign.

AUTRE CAS

N° PIÈCE

N° FEUILLET

5

1 /

Enquête sur O.V.N.I.

date et heure

nous trouvant à (lieu)

Ce jour

deux novembre mil neuf cent quatrevingt-un nous trouvant à notre bureau

à

Vous soussigné(s)

G. L.

Chef d'Escadron Officier de Police Judiciaire
Commandant la Compagnie de Gendarmerie de

Vu les articles

16 à 19 et 75

procédure pénale,

rapportons les opérations suivantes que nous avons effectuées, agissant en uniforme et conformément aux ordres de nos chefs.

● PERSONNE CONCERNÉE

NOM, PRÉNOMS (POUR UNE FEMME, TOUJOURS INSCRIRE LE NOM DE JEUNE FILLE, ÉVENTUELLEMENT SUIVI DU NOM D'ÉPOUSE)

D.

F.

SEXE, DATE ET LIEU DE NAISSANCE (COMMUNE, CODE DÉPARTEMENT OU PAYS)

NATIONALITÉ (SI ÉTRANGER)

Féminin, née le

Lyonnaise

Nationalité française

ADRESSE COMPLÈTE (BATIMENT, ESCALIER, RUE, COMMUNE, CODE POSTAL ET BUREAU DISTRIBUTEUR, ÉVENTUELLEMENT N° DE TÉLÉPHONE)

demeurant à

Entendue le 23 Octobre 1981 à 10 heures 15, l'intéressée déclare:

« Le dimanche 27 Septembre 1981 vers 3 heures du matin alors que je me trouvais en face de la boucherie en compagnie de ma cousine et que je regardais en direction de j'ai remarqué un objet de couleur rouge atténué de la grosseur d'une étoile importante qui se déplaçait dans le ciel »

« Nous avons regardé cet objet durant environ 5 minutes et lorsque nous l'avons quitté du regard il se trouvait environ à hauteur de la vallée de au-dessous de la ligne de crête la plus haute mais au-dessus des collines les plus proches. »

« La vitesse m'a semblé assez lente certainement plus lentement qu'un avion. La trajectoire n'a jamais varié ni en hauteur ni latéralement. »

« Je n'ai pas remarqué de changement de volume mais j'ai distingué un genre d'auréole de couleur rouge plus atténué que l'objet. Je n'ai pas distingué autre chose que l'objet rouge, aucune forme n'était à l'arrière de cet objet. »

« La nuit était très claire et les étoiles étaient très visibles et aucune brume n'était visible. Je ne peux pas estimer l'altitude de cet objet par rapport au sol. J'ajoute que cela me semblait plus bas que la trajectoire d'un avion. »

« Je ne lis pas d'ouvrages de sciences fiction du moins de manière habituelle. J'ai parlé de cette observation à des camarades qui ne m'ont pas cru. »

Le 23 Octobre 1981 à 10 heures 50.

Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher.

(A signé au carnet de déclarations)

1
UNITÉX PROCÈS-VERBAL
D'AUDITION DE Témoin
AUTRE CAS

PROCÈS-VERBAL (N°/ANNÉE)

404 / 1981

N° PIÈCE N° FEUILLET

6

1 /

ANALYSE ET RÉFÉRENCES (ÉVENTUELLEMENT)

Enquête sur un O.V.N.I.

date et heure

nous trouvant à (lieu)

Ce jour vingt-cinq octobre mil neuf cent quatre-vingt-un à neuf heures nous trouvant

Nous soussigné(s) 0, A, gendarme, Officier de police judiciaire

Vu les articles 16 à 19 et 75

du code de procédure pénale,

rapportons les opérations suivantes que nous avons effectuées, agissant en uniforme et conformément aux ordres de nos chefs

PERSONNE CONCERNÉE

NOM, PRÉNOMS (POUR UNE FEMME, VOULOIRS INSCRIRE LE NOM DE JEUNE FILLE, ÉVENTUELLEMENT SUITE DU MARIAGE)

V. I.

SEXE, DATE ET LIEU DE NAISSANCE, COMMUNE, CODE DÉPARTEMENT DU PAYS

M / I

NATIONALITÉ (NÉ ÉTRANGER)

ADRESSE COMPLÈTE (BÂTIMENT, ESCALIER, N°), COMMUNE, CODE POSTAL ET BUREAU DISTRIBUTIF DE L'ÉCRITURE (N° D'ÉCRITURE)

DECLARATION: "Le trois octobre 1981 à 2 heures 45, je me suis mis à la fenêtre dont les volets n'étaient pas fermés pour regarder le temps

"à travers les carreaux. (-----)

"La nuit était claire, le ciel étoilé, je distinguais très bien les crêtes

"des montagnes qui se trouvaient devant moi, c'est-à-dire la

"Je regardais l'horizon, lorsque venant de la direction de la

"et se dirigeant vers j'ai aperçu

"un objet lumineux de forme courte et arrondie dont la base était sombre et la

"partie supérieure était éclairée." (-----)

"Cet objet ne faisait aucun bruit en se déplaçant." (-----)

"Je suis sorti sur le balcon et j'ai aperçu un deuxième objet identique qui

"suivait la même direction que le premier." (-----)

"S. I. "Il me semble que les deux objets sont passés entre mon point d'observa-

"tion et, ont suivi la vallée du pour passer pres-

"que au ras de la (-----)

"S. I. : A aucun moment il n'y a eu d'accélération, de ralentissement, de

"changement de direction brusque. La trajectoire était régulière." (-----)

"S. I. "La luminosité de ces objets n'a pas varié pendant tout le temps de mon

"observation. Quant au bruit il était nul ou presque, un léger siffle-

"ment que je pourrais comparer à celui d'un ventilateur de chauffage, même

"à la rigueur ce bruit pouvait être comparé à celui d'un brûleur de petite

"chaudière à mazout, mais quand même plus atténué." (-----)

"S. I. "Depuis mon point d'observation, à l'horizon, c'est-à-dire au

"ces objets sont passés à ras du pic et à une dizaine de mètres

"des (-----)

"De mon point d'observation à la base du il y a environ

"500 mètres. Les objets sont passés à peu près à la même distance, il n'a

"semblé." (-----)

"S. I. "En raison de leur basse altitude, je ne pense pas avoir eu à faire

"à deux avions." (-----)

"S. I. "Je n'ai pas fait usage de jumelles." (-----)

"S. I. "Ces objets avaient la grosseur d'un véhicule automobile." (-----)

Le 25 Octobre 1981 à 9 heures 45.

Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher.

(a signé au carnet de déclarations.)

UNITÉ

☒ PROCES-VERBAL Témoin
☐ CAUTION DE
 AUTRE CAS

PROCES-VERBAL (N°/ANNÉE)

425 / 1981

N° PÈGE N° FEUILLET

1 / 1

ANALYSE ET RÉFÉRENCES (ÉVENTUELLEMENT)

Enquête sur un O.V.N.I.

date et heure

nous trouvant à (lieu)

Ce jour seize novembre mil neuf cent quatre-vingt-un à huit heures trente

Nous soussigné(s) O , A , Officier de police judiciaire

Vu les articles 16 à 19 et 75

du code de procédure pénale

rapportons les opérations suivantes que nous avons effectuées, rapport en uniforme et conformément aux règles d'usage

PERSONNE CONCERNÉE

NOM, PRÉNOM (PRÉNOM D'USAGE), DATE DE NAISSANCE, LIEU DE NAISSANCE, LIEU DE RÉSIDENCE, LIEU DE TRAVAIL, LIEU DE CÉLÉBRATION, LIEU DE DÉCÈS

V. L

SEXES, DATE ET LIEU DE NAISSANCE, COMME, CODE DE QUARTIER ET DE RUE

NOM, N° DE LA RUE

M / à

DRESSÉE COMPLÈTE (GARNIMENT, ESCALIER, RO, LUMIÈRE, CODE DE QUARTIER ET DE RUE, LIEU DE CÉLÉBRATION, LIEU DE DÉCÈS)

DECLARATION :S.I: ""Lorsque j'ai aperçu les objets, j'ai jugé qu'ils pou-
 "vaient avoir la dimension d'un véhicule automobile, c'est à
 "dire cinq mètres environ.""

""Les deux objets identiques avaient une couleur rouge à la base et jaunât
 "sur la partie supérieure. La partie supérieure semblait composée de hublo
 ""Les deux objets sont passés à une minute d'intervalle et se sont dirigés
 "dans la même direction.""

""J'ai observé le premier objet jusqu'au et lorsque
 "regardé dans la direction d'où était venu l'objet je me suis aperçu qu'un
 "deuxième arrivait.""

""Pour définir les , je nomme ainsi la région de
 chaîne rocheuse qui descend de .""

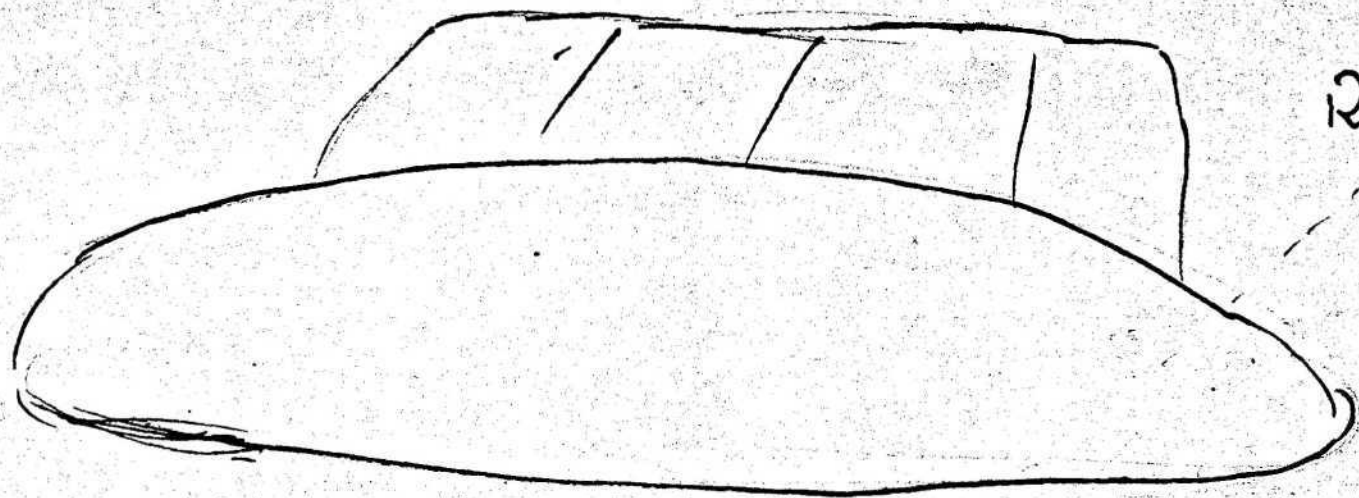
Le 16 Novembre 1981 à 9 heures dix.

Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et
 n'ai rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher.

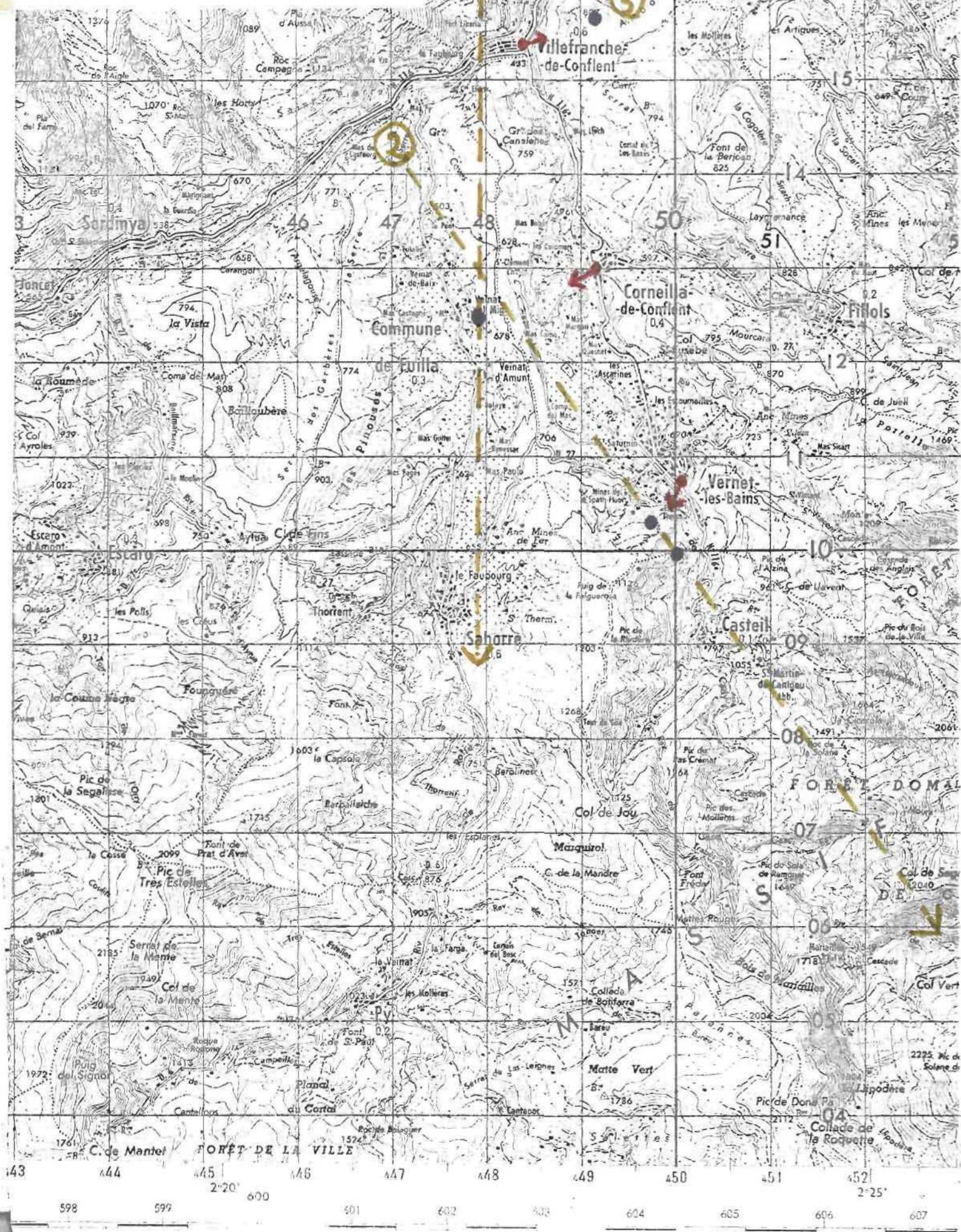
La personne entendue l'O.P.J.

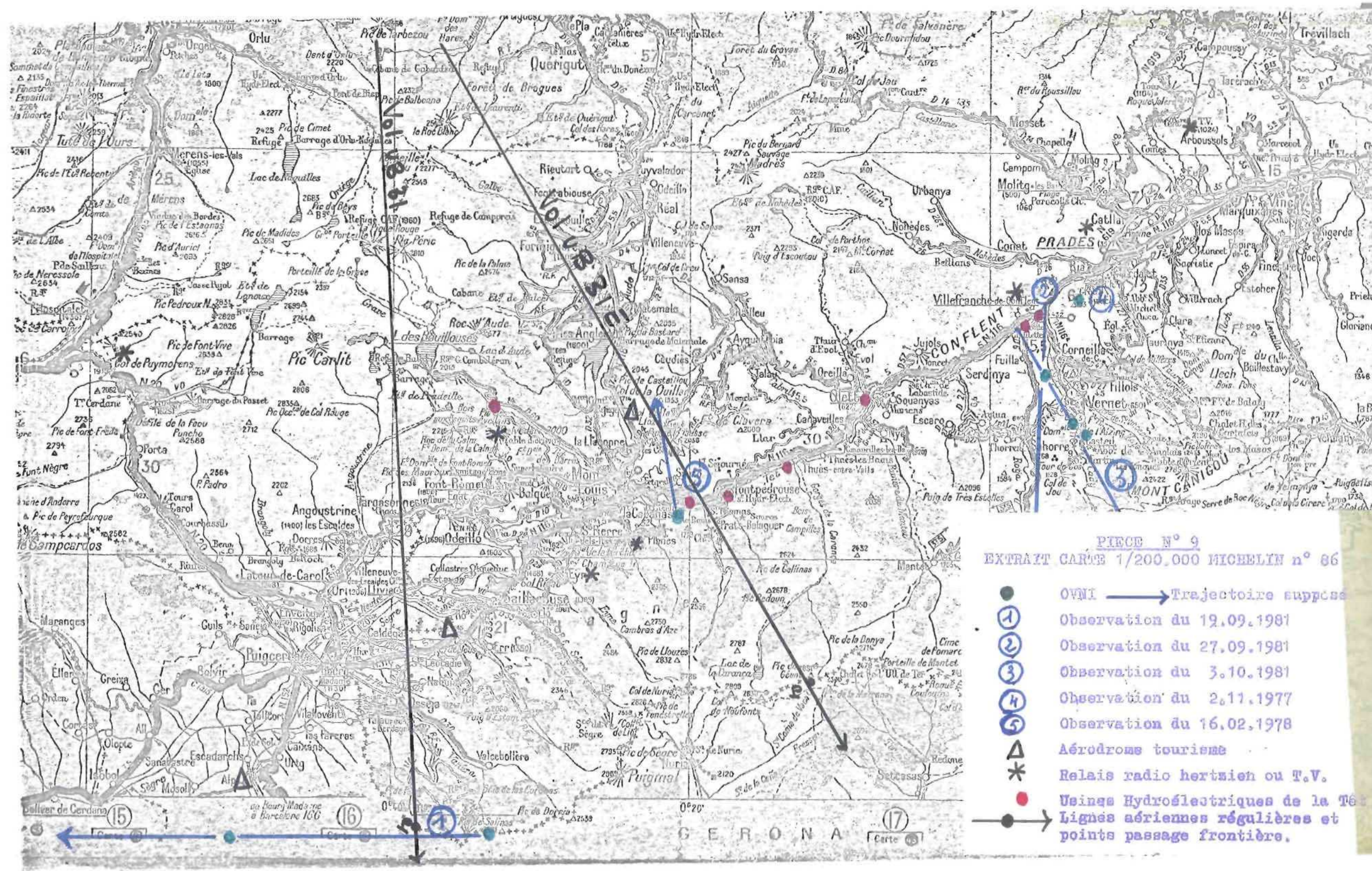
Grèce n° 7

Croquis exécuté par



- ① Trajectoire probable observation du 27.09.1981
- ② Trajectoire probable observation du 3.10.1981
- ③ Position OVNI du 2.11.1977
- OVNI
- Positions des observateurs



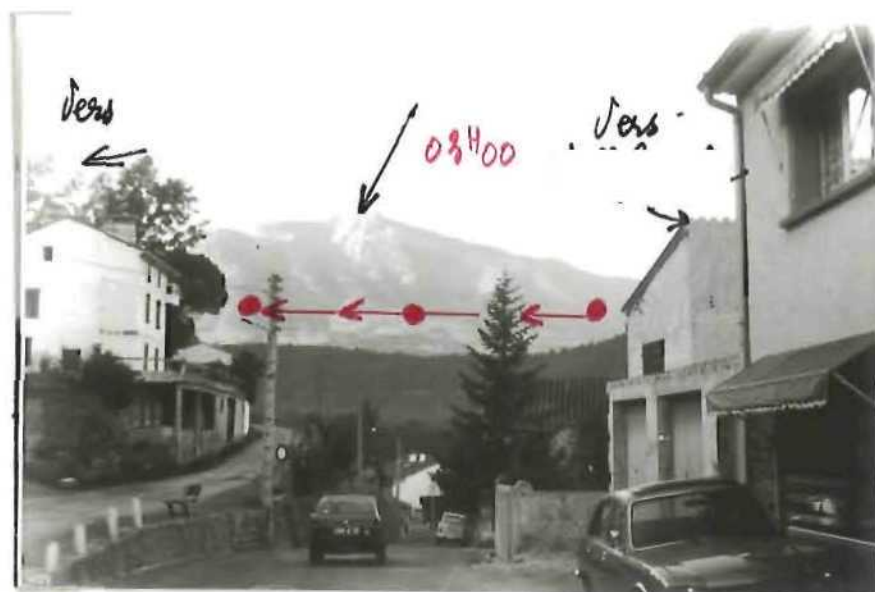


EXTRAIT CARTE 1/250.000 PYRENEES-LANUEDOC
BICARTE 14

Limite couloir aérien

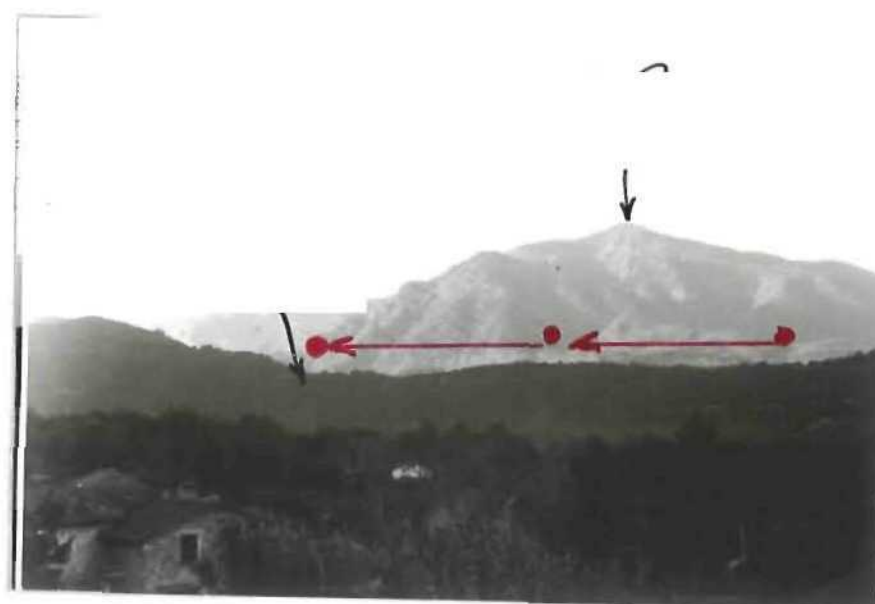
⊗





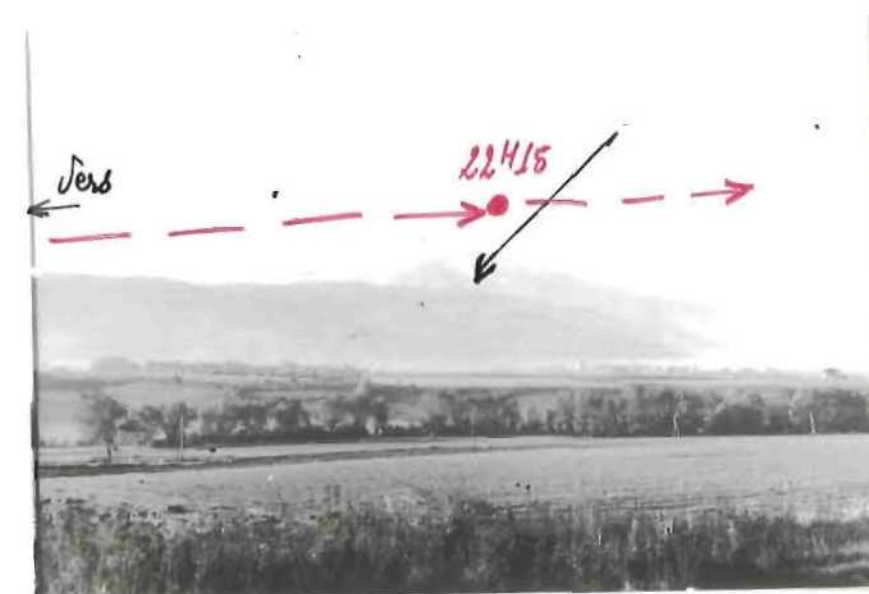
Trajectoire de l'O.V.N.I.
vu à partir de la bouche-
rie de

O.V.N.I. vu à partir
du château d'eau de.



Trajectoire de l'O.V.N.I.
en direction de
(Vue prise du haut de

O.V.N.I. vu à partir
de



01 N° GEPAN Doc (18)

81.305737

02 N° Département (A2)

03	Nom de la Brigade (A20)
----	-------------------------

04 Nombre témoins (≤ 9) (12)

103

05 Noms témoins (A20)

Nº 1 1 2 3

Nº 2   

Nº 3 V

- L

Nº 4

Nº 5

Nº 6

Nº 7

N° 8

Nº 9

06 Jour (A2)

149

07 Mois (A2)

၁၅

08 Année (A2)

18

09 Nombre d'informations supplémentaires (≤ 10) (I2)

L

N° question	clef (A2)	information (A20)
10	LG	CRIOUITS, CARTES, PHOTO
11	IC	ENQUÊTES, AEROPORTS
12	GL	Recherches, TANCOS
13	IT	TEMOINS, SAINTS + HOMOA
14		
15		
16		
17		
18		
19		

Nom témoin :

m

R

08 Durée (A20)

01 Profession (A20)

INSTITUTEUR

09 Nombre phases d'observation (12)

02 Age (A2)

03 Sexe (A1)

10 Nombre d'informations supplémentaires (≤ 10) (12)

04 Parentés /9(A2, 1X)/

01 02 03

05 Recouvrement total /9(A2, 1X)/

06 Recouvrement partiel /9(A2, 1X)/

02 03

07 Lieu d'observation (A20)

N° question	clef A2	information (A15)
11	cd	Voiture
12	co	Jumelles
13	cf	Pea. de vue
14		
15		
16		
17		
18		
19		
20		

81
47
34

Phase n°

01

du témoin n°

01

14 Distance (A15)

01 Heure (A6)

22h15

15 Nombre d'informations supplémentaires (≤ 15) (I2)

02 Terme (A15)

objet lumineux

03 Forme (A15)

rampe de lumière

04 Couleur (A15)

rouge au blanc

05 Taille (A15)

avion de ligne

06 Trajectoire (A15)

horizontal

07 Cap (A15)

sud-ouest

08 Vitesse (A15)

immobile

09 Bruit (A15)

10 Décor (A15)

11 Phénomène/décor (A15)

ciel

12 Direction de l'obs. (A15)

13 Nébulosité (A15)

clair, étoiles

N° question	clef A2	information (A15)
16	LU	5. FEUX ALTERNES
17	AA	5. PROJECTEURS
18	AL	1 km sep montagne
19	E	LENT
20		
21		
22		
23		
24		
25		
26		
27		
28		
29		
30		

Nom témoin : _____

01 Profession (A20) Lyceenne

02 Age (A2) 1.1

03 Sexe (A1) ☒

04 Parentés /9(A2, 1x)/

01 | 02 | 03

05 Recouvrement total /9(A2, 1X)/

06 Recouvrement partie1 /9(A2, 1X)/

0103

07 Lieu d'observation (A20)

08 Durée (A20)

09 Nombre phases d'observation (12)

10 Nombre d'informations supplémentaires (≤ 10) (12) 4

N° question	clef A2	information (A15)
11	Cd	NUMS LA RUE
12	Cf	Quitté de vue
13		
14		
15		
16		
17		
18		
19		
20		

Phase n°

01

du témoin n°

02

14 Distance (A15)

01 Heure (A6)

03h00

15 Nombre d'informations supplémentaires (≤ 15) (I2)

02 Terme (A15)

objet

03 Forme (A15)

04 Couleur (A15)

rouge atténué

05 Taille (A15)

étoile import.

06 Trajectoire (A15)

constant

07 Cap (A15)

08 Vitesse (A15)

plus lent avion

09 Bruit (A15)

10 Décor (A15)

collines

11 Phénomène/décor (A15)

ciel

12 Direction de l'obs. (A15)

ouest

13 Nébulosité (A15)

clair-étoile

N° question	clef A2	information (A15)
16	DS	GENRE D'AVION
17	AL	ALBES DU AVION
18		
19		
20		
21		
22		
23		
24		
25		
26		
27		
28		
29		
30		

Nom Témoin :

✓

L

08 Durée (A20)

01 Profession (A20)

NP

09 Nombre phases d'observation (I2)

02 Age (A2)

53

03 Sexe (A1)

✓

10 Nombre d'informations supplémentaires (≤ 10) (I2)

04 Parentés /9(A2, 1X)/

01 02 03

05 Recouvrement total /9(A2, 1X)/

06 Recouvrement partiel /9(A2, 1X)/

01 02

07 Lieu d'observation (A20)

N° question	clef A2	information (A15)
11	cd	Fenetre + bn LCON
12	cf	NP
13		
14		
15		
16		
17		
18		
19		
20		

Phase n°

01

du témoin n°

03

14 Distance (A15)

500 m

01 Heure (A6)

02h45

15 Nombre d'informations supplémentaires (≤ 15) (I2)

02 Terme (A15)

Objets lumineux

03 Forme (A15)

cuvette arrondie

04 Couleur (A15)

base rouge

05 Taille (A15)

5m (visière)

06 Trajectoire (A15)

régulière

07 Cap (A15)

08 Vitesse (A15)

régulière

09 Bruit (A15)

léger sifflement

10 Décor (A15)

craie marquée

11 Phénomène/décor (A15)

ciel

12 Direction de l'obs. (A15)

13 Nébulosité (A15)

clair-obscur

N°
questionclef
A2

information (A15)

16

DE

0.4/haut.eclairé

17

DS

idem, 2ème observé

18

AL

10m, des crêtes

19

AN

avons

20

21

22

23

24

25

26

27

28

29

30